



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92400 Courbevoie



**Implid Audit**  
79 Cours Vitton  
69006 Lyon

# Advicenne S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2024 - Résolution n° 5  
Advicenne S.A.  
262, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92400 Courbevoie

**Implid Audit**  
79 Cours Vitton  
69006 Lyon

## **Advicenne S.A.**

Siège social : 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2024 - Résolution n° 5

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% de son capital social par période de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations qui l'affecterait postérieurement à la date de la présente assemblée, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 23 avril 2024

KPMG S.A.

Implid Audit

Cédric Adens  
Associé

  
Anne-Béatrice Montoya-Truchi  
Associée